SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 MARS 2012

Présents : MM. Mainil, Premier Echevin, **Président en fonction**
MM. Saint Guillain, Mathieu, Mme Morue-Pierart et M. Chintinne, **Echevin(e)s**
M. S. Lasseaux, Mme Delhez, MM. Lauvaux, C. Lasseaux, Halloy, Genard, Mmes Lorent et Diez-Burlet, M. Hennin, Mmes Valtin, Reman et Scieur **Conseiller(e)s**
Frédérique Seyler, **Conseillère et Présidente du Conseil de l'Action Sociale**
J. Huart, **Secrétaire communal.**

Monsieur le Bourgmestre P. HELSON, M. et Mme D. LECHAT et C. MONIER-DELOBBE se sont fait excuser.

A l'exception du point 2, tous les points ont été votés à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 18 H 30.

Le Conseil,

1. **Résolutions de la séance du Conseil Communal du 28 février 2012 - Approbation - Décision**
Après en avoir entendu lecture par M. le Secrétaire communal, approuve les résolutions de la séance du 28 février 2012.

2. **CPAS – Budget 2012 – Approbation - Décision**
M. GUYOT, Receveur Régional, entre en séance et présente le budget de l'exercice 2012 du Conseil de l'Action Sociale, arrêté comme suit.
Le budget ordinaire est équilibré à 5.597.448,19 €, avec une intervention communale de 1.275.000 €.
Dans le budget ordinaire, on constate que les prévisions budgétaires relatives à la maison de repos (MRS) Hôme Degrange se présente comme suit :

Recettes :	2.324.011,00 €
Dépenses :	2.502.378,04 €
Mali :	178.367,04 €

Celles relatives à la location des appartements de la Résidence Rumigny se présentent comme suit :

Recettes :	70.150,00 €
Dépenses :	17.493,80 €
Boni :	52.656,20 €

Le budget extraordinaire est lui équilibré à 8.743.000,00 € et comprend principalement les crédits relatifs :
- Travaux et investissements au Secrétariat
- Diverses acquisitions de matériel informatique et de véhicules pour divers services
- Nouvelle maison de repos
- …

M. le Conseiller Stéphane LASSEAUX précise que son groupe souhaite s'abstenir, concernant le service extraordinaire, et ce, afin de suivre la position prise par les conseillers du CPAS de son groupe et aussi en réaction à l'absence de document signé, dans le cadre de la construction d'une nouvelle maison de repos.
Ne souhaitant pas bloquer le budget du CPAS, il demande un vote séparé entre les services ordinaire et extraordinaire.
Mme F. SEYLER, Présidente du CPAS, précise que ce point a été discuté en Conseil de l'Action Sociale et que cela n'a pas posé de problème.
M. le Président Eric MAINIL rappelle que ce montant est systématiquement repris suite à une information verbale de la tutelle.

L'ensemble des membres du Conseil Communal ne souhaitant pas polémiquer sur ce point, il est décidé à passer au vote.

Le service ordinaire du budget 2012 du CPAS est approuvé **à l'unanimité des membres présents**.
Le service extraordinaire du budget 2012 du CPAS est approuvé par :

- **7 voix Pour (Entente Démocratique – Ecolo et Union des Onze Communes : MM. MATHIEU, CHINTINNE et Mme SEYLER)**
- **0 voix Contre**
- **11 ABSTENTIONS (Contact 21 et Union des Onze Communes : Mme DELHEZ et M. LAUVAUX).**

M. GUYOT est remercié et quitte la séance.

3. <u>Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle (IMIO)</u> -

<u>a) Information</u>

Depuis le mois d'octobre 2008, la Commune utilise le logiciel « Communes Plone », mis en place par l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
Ce logiciel est destiné à gérer les séances du Collège Communal (ordre du jour, procès-verbaux,…).
Devant le succès grandissant de cet outil et en vue de nouvelles applications mises en place pour les communes (gestion de l'urbanisme, logiciel courrier,…), la Région Wallonne a initié le projet de création d'une intercommunale de mutualisation, en matière informatique et organisationnelle, en abrégé IMIO.

<u>b) Adhésion – Décision</u>

Décide d'adhérer à cette intercommunale « pure » et de souscrire une part B, d'une valeur de 3,71 €.

<u>c) Désignation des représentants communaux aux assemblées générales</u>

Le Conseil est également invité à désigner cinq délégués pour représenter la Commune aux assemblées générales de l'intercommunale.
Ces délégués sont désignés à la proportionnelle, dont 3 représentent la majorité et 2 la minorité, conformément à l'article L 1523-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
<u>Pour la majorité</u> :

- M. Pierre HELSON, Bourgmestre
- M. Eric MAINIL, Echevin
- M. Claude SAINT GUILLAIN, Echevin

<u>Pour la minorité</u> :

- M. Stéphane LASSEAUX, Conseiller communal
- M. Mathieu GENARD, Conseiller communal

4. <u>Finances communales – Liquidation de subventions - Décision</u>

La Commune de Florennes a conclu, avec le ROYAL NAMUR VELO, deux conventions de collaboration concernant l'organisation du Tour de Namur cycliste pour Elites et Espoirs.
La Ville de Philippeville s'est associée à ces accords, de manière à recevoir alternativement l'organisation soit d'un départ, soit d'une arrivée de l'étape.
Pour mémoire, le 7 août 2011, Florennes a pris en charge l'arrivée de la 2ème étape « Philippeville-Florennes ». Cette année, soit le 1er août 2012, notre commune organisera le départ de la 1ère étape « Florennes-Philippeville ».
La convention de partenariat prévoit que les communes interviennent annuellement à concurrence de 3.500 €.
Ces dépenses sont inscrites aux budgets 2011 et 2012 à l'article 76401/332-02.
M. le Conseiller Stéphane LASSEAUX fait remarquer que :

- Les conventions indiquent une subvention de 3.500 € HTVA. Le montant de la subvention doit donc être plus élevé.
- Le dossier ne contient pas toutes les pièces requises (bilan, budget, justificatifs,…) prévues par le règlement communal sur les modalités d'octroi des subventions.

M. le Président MAINIL acte ces remarques, qui doivent faire l'objet d'un complément d'information.

A l'unanimité des membres présents, il est décidé de reporter ce point à une séance ultérieure.

5. **Décision de la tutelle – Communication**

Conformément à l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, reçoit information des décisions de la tutelle portant à la connaissance de la Commune que les décisions du Conseil Communal suivantes sont devenues pleinement exécutoires :

- Budget communal pour l'exercice 2012
- Le compte 2010 du CPAS
- Recours à un marché d'emprunts pour des dépenses extraordinaires – Exercice 2012

6. **Arrêtés de police du Bourgmestre -**

a) Information

b) Ratification – Décisions

c) Mode de passation des marchés – Fixation - Décisions

Prend connaissance et ratifie les arrêtés de police pris par M. le Bourgmestre, à savoir :

2012/009 : FLORENNES – le mardi 28 février 2012 – Camion de livraison, rue Gérard de Cambrai, 14 – Interdiction de stationner

2012/011 : FLORENNES – le mercredi 7 mars 2012 – Camion de livraison, rue St-Jean, 29 – Interdiction de stationner

2012/012 : HANZINNE – du 1er avril au 25 mai 2012 – Travaux d'égouttage, rue du Ban – Chantier de 2ème et/ou 3ème catégorie

2012/013 : FLORENNES – le vendredi 16 mars 2012 – Camion de livraison, Place Baurain, 2 – Interdiction de circuler et de stationner

2012/015 : FLORENNES – le samedi 24 mars 2012 – Déménagement, Rue du Chapitre, 4/11 – Interdiction de stationner

2012/016 : HEMPTINNE – Du 13 mars au 1er mai 2012 – Travaux privés, Quartier Tavier, 69/B – Interdiction de circuler

7. **Acquisition(s) diverse(s) de matériel ou d'équipement pour les services communaux –**

a) Décisions

b) Fixation des conditions – Projets de cahiers spéciaux des charges – Approbation - Décisions

Décide les acquisitions suivantes :

1. Acquisition d'un aspirateur industriel pour le chauffagiste communal
   Estimation de la dépense : 400 €
   Article budgétaire : 124/744-51
   Crédit : 500 €
   Voies et moyens : Fonds propres
2. Acquisition de tuyaux d'égouttage en PVC pour le service technique communal
   Estimation de la dépense : 2.000 €
   Article budgétaire : 877/732-60
   Crédit : 0 € → MB1
   Voies et moyens : Fonds propres
3. Acquisition d'un onduleur pour la protection de la téléphonie IP, Switch, NAS et Routeur pour le service administratif du service technique communal
   Estimation de la dépense : 500 €
   Article budgétaire : 421/742-53
   Crédit : 0 € → MB1
   Voies et moyens : Fonds propres

Décide d'adopter les cahiers spéciaux des charges relatifs à ces marchés, pour lesquels le mode par procédure négociée est retenu.

8. <u>Enseignement</u> –

A) <u>Projet de création de Cyberclasses</u> –

<u>a) Information</u>

<u>b) Décision</u>

<u>c) Fixation des conditions – Approbation – Décisions</u>

<u>d) Mode de passation du marché – Décisions</u>

Reçoit en information que, dans le cadre du projet de Cyberclasses, il y a lieu de mettre en place, dans les différentes écoles communales de l'entité de Florennes, le câblage et les prises de courant nécessaires au bon fonctionnement des ordinateurs et des serveurs qui seront fournis par la Communauté Française.
Estimation de la dépense : 500 €
Article budgétaire : 722/125-02 (budget ordinaire)
Crédit : 10.000 €
Voies et moyens : Fonds propres
Décide d'adhérer au projet de création de cyberclasses.
Décide également d'adopter le cahier spécial des charges relatif à ce marché, pour lequel le mode par procédure négociée est retenu.

L'ordre du jour étant épuisé, entend les interpellations.

Le huis-clos est prononcé à 19 H 35.

HUIS CLOS

La séance est levée à 19 H 50.

Le procès-verbal de la séance du 28 février 2012, n'ayant suscité aucune observation ou réclamation, est approuvé.

Par le Conseil,

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,

J. HUART **P. HELSON**